

## Pourquoi engager ma collectivité dans la Semaine de la solidarité internationale ?

*Cette proposition d'argumentaire s'adresse en premier lieu aux élu-e-s locaux-les, investi-e-s ou non dans la Semaine ; il doit pouvoir être accessible aux citoyen-ne-s, acteurs locaux ou encore aux médias. Il fournit une base, adaptable à chaque territoire.*

**Notre vision du monde** « *La solidarité internationale est un engagement nécessaire et réfléchi. C'est aussi une nécessité pour construire un monde plus juste* ». <sup>1</sup>

La SSI est le rendez-vous solidaire, national, grand public et de proximité visant à sensibiliser à la citoyenneté mondiale et au développement durable. Elle donne lieu à plus de 7.000 manifestations partout en France pendant la 3<sup>ème</sup> semaine de novembre. Depuis 1998, la Semaine de la solidarité internationale a fait le choix de porter l'universalité des droits humains comme fondement de la solidarité internationale, qu'ils soient civils et politiques, économiques, sociaux et culturels, individuels ou collectifs.

La solidarité internationale témoigne d'une solidarité universelle. L'implication des collectivités dans la Semaine de la solidarité internationale (SSI) montre leur engagement en faveur de la solidarité. Elles rappellent par là le lien entre l'ici et l'ailleurs. Les territoires en France sont reliés à l'ailleurs, de multiples manières. Avec leurs partenaires internationaux, les collectivités partagent une histoire mais aussi des missions communes, ce qui permet une réciprocité dans leurs échanges (échanges d'idées, d'actions, et non forcément de biens). On ne peut donc parler de « vision descendante, du Nord vers le Sud ».

**S'engager dans la Semaine de la solidarité internationale permet de traduire concrètement un certain nombre d'enjeux pour nos territoires**, développés ci-après, dont le vivre-ensemble, le faire ensemble, l'ouverture au monde et la démonstration de la capacité de tout un chacun d'agir près de chez soi.

### 1. Tisser des solidarités, favoriser le faire ensemble

Les collectivités territoriales ont un rôle à jouer pour favoriser le rapprochement entre acteurs du territoire, pour « construire ensemble ». La SSI permet de faire se rencontrer des structures et citoyen-ne-s qui parfois se croisent sans se côtoyer (ex : jeunes et seniors, associations culturelles et de l'environnement) ; elle encourage la

<sup>1</sup> Charte de la SSI, 2014

créativité et permet de travailler une culture du faire en commun, et, in fine, de participer à la vie de la cité.

Ce « faire ensemble » permet à la fois le rapprochement entre associations ; entre associations et collectivités ; entre services de la collectivité ; entre différentes collectivités et échelons de collectivités et finalement entre tous types de structures et d'organisations (ex : maisons de quartiers, lieux culturels, centres de loisirs ; structures sociales ; entreprises ; clubs sportifs ; services jeunesse ; etc.). Des habitudes de travail en commun peuvent se développer et les préjugés réciproques s'estomper.

La collectivité est donc encouragée à rassembler, à mettre en commun plutôt qu'à imposer et à coordonner par le haut. En permettant à chacun de dépasser son action, à construire ensemble un événement, à partager les réflexions, la collectivité permet de redonner un sens plus global à l'engagement, qui devient celui des territoires, celui des citoyen-ne-s...

En se saisissant de la SSI, les collectivités informent, forment et accompagnent : en favorisant l'information sur les interdépendances, elles éveillent la curiosité d'aller plus loin, de mieux comprendre et peut-être de s'engager, d'agir. Les collectivités sont ainsi invitées à mettre en place des parcours à l'intention des acteurs – associatifs, éducatifs, etc.- des territoires, mais aussi des citoyen-ne-s, tout au long de l'année. Ceci permet à ces acteurs de gagner en compétences et de favoriser par là même la mobilisation citoyenne. La Semaine, est un moment unique en Europe, un immense laboratoire d'innovation, partout en France.

## **2. Renouveler les pratiques citoyennes et inciter à l'engagement**

Les citoyen-ne-s sont majoritairement favorable à l'aide publique au développement.

Il est du rôle des collectivités de transformer cette empathie en compréhension du monde. Ainsi, la plupart des politiques de solidarité internationale croisent les enjeux locaux (emploi, alimentation/agriculture, égalité femmes-hommes, changement climatique, accès aux services, etc.). La SSI peut être un temps pour travailler les complémentarités entre initiatives locales et internationales, entre solidarité internationale et locale. Elle permet de donner des repères sur la mondialisation à partir de projets ancrés localement. Elle participe à la réflexion sur le renouvellement des pratiques démocratiques en s'inspirant de pratiques ailleurs et de la mobilisation citoyenne. Elle montre qu'être utile, s'investir, c'est possible pour chacun(e) à deux pas de chez soi.

La SSI permet aussi de mener une réflexion sur les modes de vie et la responsabilité citoyenne.

Elle contribue à la discussion sur les idées à développer, les projets à mettre en place, les initiatives à porter pour mieux vivre ici et là-bas dans un monde globalisé.

Elle permet de faire connaître les bonnes pratiques mises en oeuvre à l'international pour favoriser l'émergence d'alternatives sur nos territoires.

### **3. Donner de la visibilité aux acteurs et aux citoyen-ne-s du territoire comme à la collectivité elle-même**

Dès lors que la collectivité travaille avec les associations et autres structures du territoire, elle sera en mesure de recenser l'existant, de mettre en lumière l'engagement, et de communiquer sur ce qui se passe sur le territoire.

Les associations gagnent en reconnaissance : la collectivité les connaît et les reconnaît.

Le principe de la coopération décentralisée est de venir en appui à des politiques locales. Dans le cadre de la SSI, la mise en avant de ces projets permet aux citoyens de mieux comprendre le fonctionnement et le rôle d'une collectivité territoriale ainsi que des politiques publiques développées localement.

Elle pourra contribuer à **rendre concrets les enjeux de solidarité internationale** : en mettant en lumière les projets locaux, en valorisant l'engagement solidaire sur son territoire. A l'occasion de la SSI, elle contribuera à relayer les messages et valeurs dans les médias et en particulier les médias locaux.

Pour toutes ces raisons, la collectivité est encouragée à rendre visible ses propres actions de solidarité internationale !

La dynamique collective de la SSI, le croisement de lieux et de publics, permet aussi de valoriser les engagements d'acteurs souvent oubliés : les personnes en situation de précarité. Elle permet la réalisation d'animations festives et créatrices de lien social dans tous les quartiers.

### **4. Transversalité interne, la SSI une occasion de faire projet**

Les collectivités sont de plus en plus amenées à mutualiser actions et services, que ce soit par soucis d'économie, pour accéder à des financements, autour d'un projet ou pour croiser les réflexions. Cette transversalité est aussi recherchée par la SSI, qui se nourrit du partage et de la mise en commun des compétences et de moyens.

La transversalité favorise un enrichissement mutuel entre équipes, chacun prend connaissance de la spécificité, de la diversité des métiers et acquiert une meilleure connaissance des modes de fonctionnement des autres services : une dynamique peut se mettre en place dans le respect et la valorisation de chacun... Ce partage entre services permet également de créer un « langage commun ». Plus les services et agents seront nombreux à être impliqués, et moins il y aura de résistances en cas d'arbitrages de priorités, par exemple. En se sentant partie prenante du projet, chacun devient un « incubateur » de créativité.

## Quelques chiffres pour aller plus loin :

62 % des Français estiment qu'il faut maintenir au même niveau ou augmenter la part du budget de l'Etat consacrée à l'aide publique au développement<sup>2</sup>.

65 % trouvent que c'est une bonne chose que les collectivités locales de leur région investissent dans l'aide au développement. Les Français sont aussi 73 % à vouloir davantage être informés sur l'APD<sup>3</sup>.

En 2014, les collectivités territoriales ont déclaré contribuer à hauteur de 53 millions d'euros à l'APD française<sup>4</sup>.

62 % des agents de la fonction publique ont déjà œuvré gratuitement au sein d'une association<sup>5</sup>.

10.000 : C'est le nombre d'emplois temps plein en solidarité internationale de droit français<sup>6</sup>.

---

<sup>2</sup> *Les français et la politique d'aide au développement*, Agence française de développement/ IFOP, novembre 2014

<sup>3</sup> *Idem*

<sup>4</sup> chiffre CNCD 2014, ce chiffre est en réalité sous-évalué car toutes les collectivités ne déclarent pas leur contribution et les déclarations ne prennent généralement pas en compte les ressources humaines affectées

<sup>5</sup> *Le bénévolat des actifs et les dispositifs d'aménagement du temps de travail pour en faciliter la pratique* - Février 2014 - Sondage IFOP réalisé pour le ministère chargé de la vie associative

<sup>6</sup> Estimation Coordination SUD fondée sur les informations de leurs membres et l'étude « *Argent et associations de solidarité internationale, 2006-2011* », juin 2015